MUNICIPALITÉ DE wickham

Documents et informations à fournir

Permis de construction d'un bâtiment principal résidentiel

- ❑ Le formulaire Demande de permis de construction complété et signé;
- ❑ Le projet d'implantation du bâtiment ou le certificat de localisation (arpenteur-géomètre);
- ❑ Les plans à l'échelle du bâtiment projeté (élévations, coupes, plans d'étages, détails de la construction, etc.);
- ❑ Les coordonnées complètes du demandeur du permis et de l'entrepreneur;
- ❑ Le coût des travaux ou l'estimation de la valeur de la construction;
- ❑ La date prévue des travaux (début et fin);
- ❑ S'il n'y a aucun raccordement aux réseaux d'aqueduc et d'égout : les certificats d'installation de la fosse septique et/ou du puits sont requis **obligatoirement**;
- ❑ En zone agricole, tout document obligatoire en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec* ou de la Commission de Protection du Territoire Agricole.

Pour un bâtiment commercial ou industriel

- ❑ La liste des documents et informations à fournir sera donnée sur demande.

D'autres documents peuvent être requis.
Vous n'êtes pas propriétaire? Il vous faut une procuration signée par celui-ci.
La responsable de l'urbanisme peut vous guider dans votre projet.
Composez le 819 398-6878 pour un rendez-vous.